

Orientation concernant les travaux pour l'année 2023

Le conseil municipal travaille actuellement sur le budget de la commune pour 2023 ;

Voici les pistes des travaux envisagés sur l'année sous condition d'obtention des subventions nécessaires à leur réalisation :

• Gestion des eaux pluviales

Afin de pallier de nombreux désordres lors de pluies abondantes, le curage des puisards et le nettoyage de certaines conduites sont programmés en ce début d'année.

Si le résultat attendu n'est pas atteint, il est d'ores et déjà envisagé de lancer une étude plus approfondie de la gestion des eaux pluviales sur la commune.

Concernant les futures extensions de lotissements, le plan d'urbanisme imposera des solutions adéquates.

• Le cimetière Saint Vincent

Dans le cadre de son agrandissement intra-muros, les allées et les bordures vont être réalisées prochainement. Une mise à jour du règlement du cimetière et des dimensions des concessions ont été actées par le Conseil Municipal.

• Les rues

Au programme de cette année, la réfection des rues Bizet, Molière (en partie) et Pasteur ainsi que le parking de l'Eglise.

• Eclairage nocturne

Dans le cadre de la politique de sobriété énergétique le Syndicat Dépar-

temental d'Energie a installé depuis le 15 décembre dernier des horloges sur les lampadaires. Ceci nous permet de couper l'éclairage public de minuit à 6 h du matin. Une grande vigilance est recommandée dans la traversée du village pendant ces horaires nocturnes.

• Salle des fêtes : point d'étape

Une commission dédiée à ce projet a pu, au cours de l'année passée, effectuer plusieurs visites de salles de fêtes rénovées sur les communes avoisnantes.

Une réunion de consultation s'est également tenue avec les différentes associations et utilisateurs de la salle.

Une esquisse du projet en a découlé avec l'aide d'un architecte du C.A.U.E (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement).

Une approche auprès d'organismes financiers a montré les limites économiques de la collectivité et le besoin d'une étude financière du projet.

Dans le contexte inflationniste actuel, il s'avère nécessaire de phaser cette réalisation. L'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC) accompagnera la commune d'Andrest sur la mise en œuvre de ce projet.

L'objectif serait de lancer le marché de maîtrise d'œuvre dans le deuxième semestre de l'année 2023.



• City stade

Le projet du city stade ayant été approuvé au travers d'une enquête auprès des habitants, nous espérons le concrétiser en cours d'année si les subventions attendues dans le cadre du programme Terre de Jeux 2024 et d'autres financeurs nous permettent de le budgétiser.

• Borne à verres

Une nouvelle borne sera à disposition à la sortie nord du village, à côté de l'abri bus de la rue Lamayoux.

• Ordures ménagères et tri des déchets

Une réunion publique, animée par le pôle Environnement de la Communauté des Communes Adour Madiran, se tiendra à la salle des fêtes le jeudi 16 février à 19h00.

Celle-ci a pour but de répondre à toutes vos questions et d'éclaircir le principe du tri sélectif des déchets et son évolution.

Nous vous espérons nombreux à cette réunion.

• Demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse :

Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été déposée à la Préfecture suite à plusieurs signalements de maisons fissurées après l'épisode de sécheresse survenu pendant l'été 2022.

Au revoir Dany !

Dany PONCE fut ancien conseiller municipal durant 2 mandatures aux côtés d'Yvan SOUPTES, Maire de 1971 à 1995.

Dany était un homme de conviction qui ne se limitait pas à son engagement communal, il était aussi engagé dans sa vie professionnelle dans la lutte syndicale.

C'était aussi quelqu'un de très proche de la nature qui a su faire profiter le village de sa passion par diverses plantations qui se sont parfaitement intégrées dans notre environnement.

La maladie l'a éloigné de la vie publique, mais au cours de quelques rencontres inopinées, on ne tardait pas à se rendre compte que l'homme n'avait rien perdu de sa lucidité.

Nous adressons une pensée particulière à toute sa famille qu'il a quittée en juillet dernier.



Réouverture de la boulangerie

C'est avec une grande satisfaction et soulagement que nous avons accueilli la réouverture de la boulangerie le vendredi 16 décembre dernier.



Constance, pâtissière-chocolatière et Fabrice, boulanger, nous reçoivent dans un cadre rénové et nous présentent un large éventail de pains, viennoiseries, gâteaux et snacking.

Le bar a également ouvert ses portes aux mêmes heures que la boulangerie, à savoir :

En semaine : 7 h -13 h et 15 h 30 - 19 h.
Le dimanche matin : 7 h - 13 h.
Fermeture hebdomadaire : le jeudi.

Les nouveaux propriétaires se déclarent heureux de l'accueil qui leur a été réservé et du soutien apporté par Monsieur et Madame Mouret dans le lancement de ce nouveau commerce.

Nous souhaitons un grand succès à cette jeune entreprise familiale et sommes sûrs que les Andrestois retrouveront avec plaisir le chemin de la boulangerie du village.

Dates à retenir :

Médiathèque intercommunale

Pierre GAMARRA :

• Expo de peinture de Madame CARON : du 11 au 28 janvier.

• Concert de musique classique, gratuit : vendredi 3 février à 19 h.

• Contes d'animaux par Bernard BARBIER (à partir de 3 ans), gratuit : samedi 18 février à 10 h 30.

Manifestations AAA :

- Concours de fléchettes : week-end du 4 février.
- Fête de la Saint-Patrick : samedi 18 mars.
- Chasse aux œufs de Pâques : dimanche 9 avril.
- Vide-grenier : dimanche 7 mai.
- Tournoi de pétanque : samedi 17 juin.

Foyer laïque :

• "Chansons de Liberté" par O'Roja : samedi 4 mars à 20 h 30.

• Carnaval de l'école : deux spectacles, feu d'artifice et Carnaval en feu : vendredi 17 mars à 18 h et 20 h.

• "Le harcèlement en milieu scolaire" : projet avec deux classes : lectures, écritures, exposition : date et lieu à déterminer.

Divers :

- Réunion publique tri des déchets à la salle des fêtes : jeudi 16 février à 19 h 00.
- Nettoyons la Nature : samedi 25 mars, au bois des Garennes à 9 h 00 .

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 24

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Louis DINTRANS

REDACTION ET PHOTOS
Commission
Communication
du Conseil Municipal

CONCEPTION
ET IMPRESSION
Alphabet Imprimerie
65500 Vic-en-Bigorre
Tirage à 600 ex.



TERRE DE JEUX 2024

Les Nouvelles d'Andrest

Bulletin d'Informations municipales n° 24 - Janvier 2023

Madame, Monsieur, chers concitoyens,



Le Conseil Municipal (Mesdames CHEVALIER, PAILHAS et TUAL absentes excusées) en compagnie des agents administratifs et techniques.

En ce début d'année 2023 et au nom du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous présenter ainsi qu'à vos proches tous nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur, de réussite et d'accomplissement de tous vos projets.

Je voudrais remercier toute l'équipe municipale qui travaille à mes côtés avec une véritable motivation au service de tous. Je souhaite également saluer l'investissement de nos agents administratifs ainsi que ceux des services techniques indispensables au fonctionnement de notre commune et les remercier pour leur implication au quotidien.

2022 fut une année contrastée marquée par beaucoup d'événements positifs tout en traversant une sévère crise économique où notre pays est en situation de dérive inflationniste ce qui affecte les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales. Pouvoir nous rassembler normalement autour de di-

verses manifestations culturelles, festives ou bien sportives avec la reprise des activités associatives fut un grand plaisir pour tous après tant de mois de contraintes. Et ce fut, par là même, l'occasion d'inaugurer début septembre le premier Forum des Associations dont vous trouverez le compte rendu dans ce bulletin.

En ce qui les concerne, nous continuerons à faire un focus sur chacune d'entre elles dans les prochaines éditions.

Voir deux quartiers en pleine effervescence avec près d'une vingtaine de constructions toutes récentes ou en train de sortir de terre, fut également un événement majeur. D'autres habitations changent de propriétaires chaque année, alors permettez-moi d'en profiter pour souhaiter la bienvenue à Andrest à tous celles et ceux qui nous lisent pour la première fois.

Notre village, par tous ses services présents, et de par sa singularité culturelle, géographique et humaine, revêt un attrait certain. Nous avons la chance au quotidien de goûter à sa quiétude. Sachons tous en profiter et préserver son cadre et sa qualité de vie.

A l'occasion de la distribution de ce bulletin, nous sommes heureux d'y joindre un plan réactualisé de la commune.

Pour terminer je vous souhaite une nouvelle fois tous mes vœux et en espérant que cette année voit le retour de la paix.

Recevez en mon nom et celui du conseil municipal l'expression de nos sentiments dévoués.

Louis DINTRANS
Maire d'Andrest



Internet haut débit : la commune d'Andrest fibrée à 100 %

La société Orange accompagnée des élus du Département des Hautes-Pyrénées, avec la présence de Messieurs Nicolas DATAS (Président de la Régie Haut-Débit), Bernard POUBLAN (Conseiller départemental) et Madame Maryse CARRERE (Sénatrice) sont venus inaugurer fin décembre une plaque sur le bâtiment de la mairie symbolisant l'accès à la fibre optique pour tout le territoire de la commune.

A cette occasion, Monsieur le Maire a rappelé l'importance de la fibre en période de crise sanitaire, pour de nombreux habitants en matière de télétravail et pour les entreprises.

Ce déploiement a créé 200 postes avec notamment le retour de 20 bénéficiaires du RSA vers l'emploi.

Ce partenariat innovant entre l'Etat, le Département et Orange, se poursuivra au-delà de notre commune jusque fin 2024 afin que tous les habitants des Hautes-Pyrénées puissent en bénéficier.
Pour en savoir plus : <https://opendata.ha-py.fr/pages/planning-deploiements-ftth/>



Rappels en matière d'urbanisme

Tout projet de construction (clôture, abri-jardin, garage fermé ou ouvert, modification de façade, piscine creusée, pose de panneaux photovoltaïques, réfection de toiture, extensions ...) est soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme.

Pour la commune d'Andrest, chaque porteur de projet doit se référer au code de l'urbanisme et au règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Pour tous renseignements, nous vous recommandons de vous adresser au secrétariat de la mairie. La permanence du service urbanisme est proposée sur rendez-vous le vendredi après-midi.

Pour information, le règlement du PLUi est consultable sur le site internet de la commune : <https://www.andrest.fr/> et sur le site de la Communauté de communes Adour Madiran : <https://adour-madiran.fr/vivre-au-quotidien/urbanisme-et-habitat/plui-31/>

Certaines zones de la commune sont également soumises au PPRI (Plan de Prévention des Risques et des Inondations) et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur un périmètre de 500 mètres autour de l'église Saint Barthélémy.



Dépôt de gerbe pour la cérémonie du 14 juillet, avec Monsieur le Maire et la petite Ana, ainsi que les sapeurs-pompiers d'Andrest et les membres de l'Association Animations Andrest (AAA)



Octobre Rose, balade organisée le 15 octobre par la Médiathèque intercommunale Pierre GAMARRA, au profit de la recherche contre le cancer du sein



Accueil des nouveaux arrivants le 25 novembre 2022, avec les représentants des différentes associations du village et/ou de la Communauté des Communes Adour Madiran : les Amis de l'Histoire d'Andrest, les Anciens Combattants, l'Association Animations Andrest, l'Accueil des Villes Françaises, le Foyer Laïque, Andrest Sports Loisirs (club de cyclisme), l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi que Monsieur le Maire et les élus municipaux.

Les nouveaux arrivants n'ayant pas pu se libérer ce soir-là peuvent venir récupérer le livret d'accueil et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à la mairie.



Succès de la vente de petits gâteaux de Noël, organisée par la nouvelle association des parents d'élèves de l'école Simone VEIL, le 16 décembre 2022

Très beau spectacle de Noël, avec la Compagnie Môme en Zique, toujours à la Médiathèque intercommunale Pierre GAMARRA, le 17 décembre 2022



Après 2 ans d'absence suite à la crise du Covid, ouverture des festivités de la commune d'Andrest du 19 au 21 août, avec Emma FALCETO, la nouvelle présidente de l'AAA



Spectacle pour les enfants de l'école Simone VEIL et de la micro-crèche les Canalous, organisé le 18 novembre par la Médiathèque intercommunale Pierre GAMARRA



1^{er} Forum des Associations

C'est le 10 septembre dernier, sous un soleil éclatant, que s'est tenu à Andrest le 1^{er} Forum des Associations.

La municipalité, par le biais de cette manifestation, a voulu mettre en avant toutes les associations présentes sur la commune et leur donner une meilleure visibilité pour les habitants du village.

Nombre d'entre elles ont répondu présentes et ont proposé tout le long de cette journée un large panel d'animations aux visiteurs.

On peut citer :

- La médiathèque exposant un échantillonnage de livres mais aussi proposant la confection d'un herbier et pour les plus grands d'un livre plié, de même un coin de jeux pour les petits ; sur ce stand, Dominique CARON présentait son travail et exposait quelques peintures ;
- Les Amis de l'histoire, avec une exposition d'images anciennes du village et surtout de l'école où chacun pouvait rechercher sa présence ou celle d'un parent ou ami sur de vieilles photos de classe ;
- L'ADMR disponible pour expliquer sa mission et ses prestations au service des personnes ;
- Jeux de Terre avec la présentation de poteries diverses mais aussi des informations sur cette technique ;
- La section couture du Foyer Laïque et quelques-unes de leurs réalisations ;
- L'Amicale Pongiste d'Andrest avec l'opportunité d'échanger quelques balles et même de s'inscrire pour un court tournoi de tennis de table pour l'après-midi ;
- L'association de flamenco Los Baldès avec une courte initiation à cette danse en matinée, et une magnifique démonstration l'après-midi ;
- Les Pêcheurs d'Andrest avec un jeu de pêche de poissons aimantés destiné aux plus petits ;
- Andrest Sports Loisirs, club de cyclistes qui proposait un petit atelier mécanique autour du vélo ;
- Une tyrolienne dans les arbres installée par l'association Adour Sport Loisirs auprès de laquelle il était possible s'inscrire pour le stage de ski de cet hiver ;
- L'association des anciens combattants ;
- Le Foyer Laïque qui proposait une immense fresque où chacun pouvait aller donner son coup de pinceau. Au programme également la lecture d'une histoire, moment privilégié d'écoute dans les locaux de la médiathèque ;
- Clubs de rugby (Entente Bazet Andrest et Entente Adour Echez) et de football (Elan Pyrénéen) avec à disposition des prospectus d'inscription ;
- Les voitures anciennes de l'association Pyrénées Auto Rétro ont également attiré l'attention de nombreux participants et visiteurs ;
- L'Association Animations Andrest qui a largement participé au bon déroulement de cette journée conviviale avec une buvette et un repas partagé par plus de 80 personnes.

Cette manifestation a permis la rencontre de nombreux acteurs de notre commune et aux dires de tous a été un vrai moment de partage.

Encore bravo et merci à toutes les associations ! C'est un premier succès que nous espérons renouveler sur les années à venir, d'ailleurs des réflexions sont déjà en cours pour la prochaine manifestation.

Alors espérons que les Andrestois répondront présents et viendront nombreux en septembre 2023 pour le prochain Forum.



Gestion du carré commun du cimetière

La commune dispose, dans le cimetière Saint Vincent, d'un carré commun constitué de quelques emplacements pour accueillir les corps de personnes démunies, sans domicile fixe, d'anonymes ou de défunts que la famille n'a pas pu prendre en charge.

La commune se charge de l'entretien de ces tombes et peut les récupérer au bout de 5 ans.

Avant la récupération d'un emplacement du carré commun, un panneau est apposé sur la tombe afin d'avertir les connaissances du défunt de la procédure en cours.



Les proches sont priés de se mettre en contact dans les meilleurs délais avec la mairie afin de récupérer à leurs frais les restes, de les déposer dans une concession privée ou de les faire incinérer.

Sans notification ou demande explicite auprès de la mairie, la municipalité procédera au cours du trimestre prochain, à ses frais, au transfert des restes dans un ossuaire à proximité du carré commun.



Arbres et haies du jardin - Règles à respecter

C'est la saison de l'entretien des jardins, des plantations, de la taille des arbres et des haies. Voici quelques rappels des règles pour le respect du voisinage et la communauté.

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

ENTRETIEN

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez demander à celui-ci de couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même excepté s'il vous en donne l'autorisation. En tout état de cause, il faut privilégier le dialogue et la communication pour entretenir une bonne entente du voisinage.

EN BORDURE D'UNE VOIE PUBLIQUE

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous.

